



AVIS PUBLIC

ADMISSION DES NOUVEAUX ÉLÈVES AU PRÉSCOLAIRE 4 ANS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

- ADMISSION AU PRÉSCOLAIRE 4 ANS** Tous les enfants du territoire de l'école Adrien-Guillaume de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées qui auront **4 ans au 30 septembre 2019** (5 jours/semaine).
- OÙ ?** À l'école primaire Adrien-Guillaume à Chénéville. Prenez note que la classe sera située à cette école.
- QUAND ?** Du **lundi 11 mars au vendredi 12 juillet et du lundi 12 au jeudi 15 août 2019 entre 8 h et 14 h 30.**
- QUOI APPORTER ?**
1. Le certificat de naissance de l'enfant **obligatoire** (grand format, copie originale) incluant le nom des parents, émis en vertu du nouveau Code civil qui vous sera ensuite remis.
 2. La carte « soleil » (assurance-maladie).
 3. Le carnet de santé (facultatif).
 4. Pour les **enfants handicapés**, les rapports des professionnels de la santé confirmant le handicap.
 5. Une preuve de résidence (factures de : Bell Canada, Hydro, etc.) sur le territoire de la commission scolaire.

Prenez note que le nombre de places disponibles est limité.

Les élèves demeurant en milieu défavorisé sur le territoire déterminé auront la priorité.

NOTE IMPORTANTE

**SI LE DOSSIER N'EST PAS COMPLET, L'ÉLÈVE NE SERA PAS ADMIS
ET NE POURRA PAS FRÉQUENTER L'ÉCOLE TANT ET AUSSI LONGTEMPS
QUE LE DOSSIER EST INCOMPLET.**

OBTENTION D'UN CERTIFICAT DE NAISSANCE

A) Si l'enfant est né au Québec :

Vous devez vous adresser à la **DIRECTION DE L'ÉTAT CIVIL** en téléphonant au numéro suivant : **1-800-567-3900**. Il est **essentiel** de vous procurer le certificat **GRAND FORMAT**.

B) Si l'enfant est né en Ontario :

Vous devez vous adresser au **BUREAU DU REGISTRAIRE GÉNÉRAL DE L'ÉTAT CIVIL** en téléphonant au numéro suivant : **1-416-325-8305** ou via le site internet : **www.cbs.gov.on.ca** Il est **essentiel** de vous procurer le certificat **VERSION INTÉGRALE EN GRAND FORMAT**.

C) Si l'enfant est né ailleurs qu'au Québec ou en Ontario

Vous devez vous adresser au **BUREAU DU REGISTRAIRE GÉNÉRAL DE L'ÉTAT CIVIL** de la province ou du pays concerné.

Daniel Bellemare,
Directeur général